



Montpellier, jeudi 27 juillet 2017

Communiqué presse

Communiqué presse

PREVENTION DES INCENDIES DE FORÊT

Interdiction de l'emploi du feu dans les zones exposées

La région méditerranéenne française connaît depuis le 14 juillet de gros incendies de forêt qui ont parcouru plusieurs milliers d'hectares et mobilisé d'importants moyens de lutte. Les conditions météorologiques actuelles (forte chaleur, séquence de vent et sécheresse) sont de nature à favoriser la propagation et la reprise d'incendies de végétation.

Il est rappelé que depuis le 16 juin et jusqu'au 30 septembre, l'emploi du feu (barbecue, feux de camps, etc.) est interdit à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, landes, garrigues et maquis, en application de l'arrêté préfectoral du 25 avril 2002 relatif à la prévention des incendies de forêt.

L'interdiction d'emploi du feu concerne également l'interdiction de fumer dans les zones exposées aux incendies de forêt. Au cours de l'été 2016, les 3 plus gros incendies de forêt du département de l'Hérault ont été causés par des imprudences liées à des jets de mégots mettant en danger la vie des personnels de secours. Il convient donc d'être très vigilant et responsable.

Les services de l'État sont par ailleurs mobilisés pour surveiller et réprimer l'emploi du feu dans des conditions non autorisées et toute mise à feu malveillante, susceptible d'être à l'origine d'incendies importants. Une cellule technique de recherche des causes des incendies composée de gendarmes, de pompiers et de forestiers est en place depuis 2009 dans le département sous l'autorité du procureur. Celle-ci est susceptible d'être mobilisée tout au long de l'année pour identifier les causes des incendies notamment sur les secteurs à forte activité pyrogène.

Si vous avez connaissance d'un départ de feu, contactez sans délai les sapeurs-pompiers au 18 ou 112 pour faciliter les conditions d'intervention des services de lutte contre l'incendie.

Toutes les informations sur : <http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Foret/Prevention-des-forets-contre-les-incendies>

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

